

# LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

## FORMALITÉS VOL ALLER – CHYPRE\*

Tous les voyageurs de 12 ans et plus doivent obligatoirement présenter à l'embarquement l'un des documents suivants :

- Soit **Un certificat justifiant d'une vaccination complète contre la Covid-19** depuis au moins 14 jours. Il doit notamment faire mention, de la date de vaccination effectuée, du vaccin administré et du pays de vaccination. Pour les personnes de plus de 18 ans, les certificats de vaccination sont valables à partir de 14 jours après la dernière dose jusqu'à un maximum de 270 jours (9 mois). Au-delà, une dose de rappel est nécessaire et doit être mentionnée sur le certificat de vaccination.
- Soit **Un certificat de rétablissement de la Covid-19**, valable à partir du 11ème jour après le 1er test de diagnostic positif pour une période totale de 180 jours. Ce document doit notamment mentionner la date du premier test positif le type de test réalisé ainsi que le pays où ce certificat a été délivré.
- Soit **Un certificat de test PCR** négatif de moins de 72 heures ou **un test antigénique négatif** de moins de 24h avant le départ. Un test PCR sera effectué à l'arrivée à l'aéroport (à la charge des passagers).
- Tous les passagers doivent **remplir dans les 48 heures avant le départ le [CyprusFlightPass](#)**.

Veillez à ce que vos certificats de vaccination ou de test disposent d'un QR Code.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire.

Un passe sanitaire « Safe pass » (certificat Covid de l'Union européenne disponible sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>) est requis à Chypre dans presque tous les lieux publics. |

## FORMALITÉS VOL RETOUR\*

**Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet<sup>1</sup> :**

- Fournir un certificat de vaccination.

**Pour les voyageurs de 12 ans et plus, non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet fournir :**

- Soit le résultat d'un test PCR négatif de moins de 72h ou antigénique négatif de moins de 48h avant votre départ.
- Soit un certificat de rétablissement (résultat positif à un test PCR ou antigénique réalisé plus de onze jours avant le départ).

Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test).

- Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport une copie numérique d'un formulaire de localisation numérique des passagers (dPLF) rempli avant le voyage sur le site <https://app.euplf.eu/#/>.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

\*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

<sup>1</sup> Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponibles sur ce site :

<https://www.levesour.fr/fr/actualites/monavis/le-schema-vaccinal-complet>

Date de la dernière mise à jour : 13/04/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages